



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Résolution de la CEF

31 mai et 1^{er} juin 2018

Préserver et renforcer l'outil syndical pour résister, revendiquer, reconquérir : construire les listes, c'est maintenant.

La CEF se tient un mois après le XXIV^{ème} congrès confédéral de la cgt-FO. Elle inscrit son action dans l'appréciation que le congrès a porté sur la situation et dans les orientations qu'il a définies. Face aux attaques d'une violence inégalée contre l'ensemble des acquis de la classe ouvrière, face au basculement que le gouvernement veut réaliser pour liquider l'ensemble des garanties collectives, le rôle du syndicat est de préparer le rapport de force pour bloquer cette politique, par la mobilisation interprofessionnelle.

S'appuyant sur cette appréciation et sur l'orientation revendicative et indépendante de la confédération, la CEF appelle les syndicats de la fédération à mobiliser tous les adhérents, à les informer et les appeler à organiser la collecte des actes de candidature pour les élections professionnelles et la construction du cahier des votants.

La CEF invite tous ses syndicats à se déployer dans les services, les écoles, les collèges, les lycées les universités, les CIO pour exposer aux personnels le mandat porté par la confédération et la fédération.

Pour la CEF, l'enjeu des élections professionnelles est de confirmer et développer la présence dans les CAP et dans les comités techniques, de délégués indépendants qui ne sont pas candidats pour mettre en œuvre l'agenda social du ministre et l'éclatement programmé de l'école et de tous les services publics : des délégués indépendants porteurs des aspirations et revendications des personnels de toutes catégories et qui ne siègent pas pour co-construire avec le gouvernement les réformes et les mauvais coups qui affectent nos conditions de travail, remettent en cause nos garanties statutaires et délabrent le service public.

En présentant des listes dans tous les secteurs de son champ de syndicalisation, la FNEC FP-FO engage une campagne pour défendre le syndicalisme indépendant et confédéré dans la Fonction publique, dans l'enseignement, la culture, et la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et la recherche et jeunesse et sport.

La CEF invite les syndicats à ordonner toute leur activité à partir de cette campagne. Construire les listes FO, c'est construire le vote FO, c'est regrouper les syndiqués et autour d'eux les personnels qui veulent conforter l'outil qu'est le syndicat indépendant, indispensable pour résister, revendiquer, reconquérir.

Un outil pour défendre les droits et les garanties collectifs

Le gouvernement Macron-Philippe poursuit coûte que coûte son offensive d'ensemble pour en finir avec les conquêtes sociales et dynamiser l'édifice des droits et garanties collectifs.

La CEF dénonce les nouveaux projets annoncés du gouvernement, visant à déclinier la logique des ordonnances à tous les secteurs pour baisser le coût du travail, inverser la hiérarchie des normes, individualiser les droits, déprotéger les salariés du public comme du privé :

- Nouveau contrat social dans la Fonction publique pour en finir avec le Statut général,
- Projet de réforme des retraites instaurant un système universel de retraite par points c'est-à-dire un système individuel et incertain soumis à la valeur du point,
- Réforme de la formation professionnelle substituant au CIF, droit garanti à tous, un compte individuel, le CPF, fiscalisation de la Sécurité Sociale et de l'assurance chômage...

Alors que les cheminots sont en grève depuis le 3 avril dernier contre la destruction de leur statut et l'ouverture de la SNCF à la concurrence, le Président de la République déclare : « *Nous devons aller au bout de cette réforme, nous irons au bout* ».

La CEF, avec sa confédération, réaffirme son soutien plein et entier aux cheminots en grève. Les revendications des cheminots pour la défense de leur statut et la préservation d'un service public du chemin de fer sont plus que légitimes et rejoignent les revendications des fonctionnaires qui se sont exprimées une nouvelle fois dans la grève des fonctionnaires le 22 mai à l'appel de toutes leurs fédérations syndicales :

- Pour la préservation du statut général de la Fonction Publique garantissant un service public de qualité au service des citoyens ;
- Pour l'augmentation du pouvoir d'achat et exigence d'augmentation de 16% du point d'indice ;
- Pour l'arrêt des 120 000 suppressions de postes prévus et le recours à des contrats précaires
- Pour l'abrogation du jour de carence ;
- Contre le transfert de multiples missions au privé.

Trois jours après, le gouvernement, témoignant d'un mépris sans nom pour les syndicats, a annoncé sa volonté de supprimer des milliers d'instances paritaires dans la fonction publique. En outre, en faisant des CAP des coquilles vidées de leur substance, le gouvernement veut individualiser les carrières, laisser les agents seuls face à leur hiérarchie et affaiblir le Statut général des fonctionnaires et les garanties collectives sur les déroulements de carrière.

Ces mesures s'inscrivent dans la continuité des accords de Bercy de 2008 que FO n'a pas signés. Elles éclairent les enjeux du « nouveau contrat social avec les agents de la fonction publique » que le gouvernement veut imposer, afin de substituer le contrat au statut, pousser vers la sortie des milliers d'agents à travers un plan de départs dits « volontaires » et individualiser les rémunérations, remettant en cause la conception républicaine de la Fonction publique.

Avec sa fédération FO Fonction publique (UIAFP : union interfédérale des agents de la Fonction publique), la CEF demande le retrait de ces mesures.

La CEF rappelle que FO est la seule organisation syndicale indépendante à avoir refusé de signer les accords de Bercy.

Elle rappelle son attachement indéfectible au paritarisme dans les CAP et son rétablissement dans les CT et les CHSCT.

La CEF exige le maintien de ces trois instances avec toutes leurs prérogatives en matière de droit à mutation, de déroulement de carrière, de dotation en postes et donc en personnels.

La CEF reprend à son compte la déclaration de FO FONCTION PUBLIQUE : « *Ensemble, dans tous les services publics et la fonction publique, nous avons l'obligation de défendre les garanties collectives et les fonctionnaires, agents publics et salariés.*

Il est de notre responsabilité de s'opposer et contrer la volonté du Président de la République, de vouloir

laisser chaque agent seul face au chef de service ou au patron pour s'en sortir, détruisant ainsi des dizaines d'années de conquête sociale et de protection collective. »

L'agenda social du ministre n'est pas le nôtre

La FNEC FP-FO n'accompagnera pas les contre-réformes dans l'Éducation nationale.

Lors du CTMEN du 16 mai, le ministre de l'Éducation nationale a présenté aux organisations syndicales « l'agenda social » de son ministère, qui, selon lui, devrait encadrer toutes les discussions avec les organisations syndicales jusqu'à la fin 2019. Il a invité les organisations syndicales au partage d'une vision de l'avenir et de la gestion des ressources humaines.

Le document remis aux organisations syndicales fait une large place à la mise en œuvre de PPCR. Les thèmes retenus permettent de transposer le « nouveau contrat social pour la fonction publique » au ministère de l'Éducation nationale et d'adapter les statuts à la territorialisation de l'école :

- « Mise en place d'une gestion RH de proximité »
- « Accompagnement RH des politiques ministérielles (orientation, organisation territoriale) »
- « Accompagnement de la rénovation de la voie professionnelle »
- « Réflexion sur la direction d'école »
- « Réflexion sur la place du concours »

C'est sur la base des revendications des personnels, en défense du Statut général et des statuts particuliers, des salaires, du droit à la carrière, et de défense de toutes les garanties collectives de toutes les catégories, titulaires et contractuels, que la CEF mandate la fédération pour participer aux discussions ouvertes par le ministre.

Défense des revendications, et pas de co-construction des contre-réformes : c'est le mandat des élus FO dans les CAP et les CT, ce sera aussi le sens du vote FO lors des élections professionnelles de décembre prochain.

La CEF dénonce PPCR et l'arbitraire qui en découle, notamment en matière d'accès à hors-classe et à la classe exceptionnelle, et ses conséquences insupportables, qui conduit à remettre en cause le déroulement de carrière de personnels enseignants et à limiter le niveau des pensions.

Réforme territoriale : contre la dislocation de l'école républicaine et le démantèlement du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur

Un récent rapport détaille les mesures et le calendrier prévus pour la réduction du nombre des académies à treize en métropole pour les calquer sur les grandes régions, en faire des agences régionales et opérer un big-crash des statuts particuliers.

La CEF s'oppose aux préconisations de ce rapport, en particulier la délégation aux recteurs de régions des emplois et des crédits de chacun des budgets qui sont gérés dans le cadre de l'enseignement scolaire et supérieur. La mise en place d'un « budget régional unique, réparti en fonction des besoins territoriaux » avec une fongibilité entre les budgets de la région académique aurait pour conséquence une gestion locale des personnels au détriment des garanties collectives. C'est la mise en place d'Agences Régionales de l'Éducation. Il ne s'agit pas simplement d'un rapprochement entre rectorats mais d'une mutualisation des services au niveau régional, qui engendre des suppressions de postes et un bouleversement des règles de mutation pour tous les personnels.

C'est dans ce contexte de territorialisation de l'Éducation nationale que le gouvernement vient de présenter son projet de loi intitulé « La liberté de choisir son avenir professionnel » prévoyant le transfert d'une partie des personnels de l'orientation à la région. L'État compte fermer les CIO et transférer les

DRONISEP et placer l'orientation entre les mains des régions et des branches professionnelles. L'information sur les filières et les métiers pourrait être faite par tout le monde à l'intérieur des lycées : Psyen-EDO, professeurs principaux, partenaires de l'école, corps intermédiaires, branches professionnelles, dans le cadre d'une convention cadre taillée sur mesure pour les besoins du patronat local.

Avec sa Confédération, la CEF revendique le retrait du projet de loi pour « La liberté de choisir son avenir professionnel ».

Pour la CEF, l'Éducation doit rester nationale, ses personnels doivent rester des fonctionnaires d'Etat. La CEF condamne et combat toutes les remises en cause statutaires sous couvert d'expérimentation ou d'adaptation aux projets territoriaux. Elle soutient ses syndicats qui combattent ces mesures de dislocation de l'école et mandate le SF pour demander audience au ministère sur ce dossier.

Abrogation de la loi ORE, maintien du baccalauréat comme premier grade universitaire, défense des diplômes nationaux

Les réponses aux vœux des lycéens publiés sur la plate-forme Parcoursup sont arrivées mardi 22 mai confirmant ce que les lycéens, les étudiants et l'interfédérale (FNEC FP-FO, FSU, FERC-CGT, SUD, avec l'UNEF, la FIDL, l'UNL, l'UNL-SD, le SGL) disent depuis le début : Parcoursup est un outil de sélection pour empêcher un grand nombre de bacheliers de poursuivre des études supérieures dans l'université et la filière de leur choix. Au niveau national, des centaines de milliers de candidats n'ont à ce jour pas de réponse favorable à leurs vœux.

La situation faite aux lycéens de terminale qui se préparent à passer les épreuves du Bac est inacceptable. La remise en cause du baccalauréat comme premier grade universitaire, donc du droit pour chaque bachelier, parce qu'il est bachelier, à accéder à la formation de son choix, est inacceptable.

Pour la CEF, la place du syndicat est d'être aux côtés des lycéens. Elle soutient les lycéens qui se mobilisent pour défendre leur avenir, leur droit aux études, leur droit à accéder à l'université dans la formation de leur choix. Elle condamne fermement la répression dont des jeunes ont été la cible au lycée Arago de Paris.

La CEF appelle à multiplier les AG et les heures d'information syndicale, pour regrouper les personnels et les lycéens, prendre position si possible dans l'unité, s'adresser aux ministres de l'Éducation nationale et de l'ESR, pour réaffirmer les revendications :

- Abandon de Parcoursup, abrogation de la loi Orientation et Réussite des Etudiants,
- Une place pour chaque bachelier à l'université, IUT et BTS dans la formation de son choix
- Maintien du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire.
-

Malgré le rejet majoritaire des organisations syndicales au Conseil Supérieur de l'Éducation réuni les 21 mars et 12 avril le ministre annonce la publication imminente des textes sur le baccalauréat et le lycée. La version consolidée (avant publication) des arrêtés et décrets sur le baccalauréat confirme toutes les orientations du ministre : liquidation du baccalauréat, autonomie des établissements, menace de fermeture pour des milliers de postes. Avec le SNFOLC, la CEF revendique le retrait de la réforme Blanquer du baccalauréat et du lycée et le rétablissement des programmes et horaires nationaux.

Avec son syndicat FO ESR (SNPREES FO et Sup autonome FO), la CEF s'oppose également au projet de réforme de la licence présenté par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. La CEF refuse le démantèlement de ce diplôme en « blocs de compétences » et revendique le maintien de la licence comme diplôme national, homogène, fondé sur des connaissances disciplinaires avec 1 500 heures d'enseignement minimales en présentiel sur trois ans, qualifiant, porteur de garanties pour tous les

étudiants. C'est aussi une négation de la licence comme grade universitaire, qui doit donner accès au master.

Avec la cgt-FO, la FNEC FP-FO réaffirme son attachement aux diplômes nationaux et aux qualifications et s'oppose à la substitution des titres et diplômes nationaux par des blocs de compétences pour ne répondre qu'à une demande d'employabilité locale et immédiate.

Défense des LP et des PLP

La CEF s'inscrit dans les résolutions adoptées par le Congrès confédéral, en matière de défense de formation professionnelle initiale public et laïque, pour la défense du statut des PLP :

« La création et l'évolution de la formation initiale font partie des acquis du mouvement syndical.

Ainsi, de nombreux jeunes ont obtenu en lycée professionnel un diplôme national reconnu dans les conventions collectives et les statuts. Le congrès réaffirme également le rôle des EREA (Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté) et des SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) pour l'intégration des jeunes en grande difficulté dans le cadre d'une formation diplômante et le maintien de ces structures et de ses personnels. Pour le Congrès, tout jeune qui le souhaite doit pouvoir être scolarisé dans un lycée professionnel du CAP (niveau V) au BTS (niveau III), ce qui permettrait aux jeunes l'acquisition d'une qualification en fonction de leur demande. Le Congrès exige, pour les personnels de la voie professionnelle, la garantie de l'accès et du maintien du statut national des fonctionnaires d'État et de leur statut spécifique, les Professeurs de Lycées Professionnels (PLP). Pour toutes ses raisons, le Congrès s'oppose au projet de loi dit «Pour la liberté de choisir son avenir professionnel».

Le Congrès refuse la mise en réseau des lycées professionnels et technologiques dans l'éducation nationale avec des CFA publics ou privés, des opérateurs privés de formation et des entreprises.

Le Congrès refuse toute mise en place d'unités de formation pour apprentissage et de parcours mixtes dans les lycées professionnels qui mettrait en péril le statut de fonctionnaire d'état des professeurs de lycées professionnels. » (...)

« Le Congrès dénonce l'organisation de la mise en concurrence de la formation professionnelle scolaire et de l'apprentissage, contenue dans le projet de loi «Liberté de choisir son avenir professionnel». Cela induit un glissement progressif des lycées vers la généralisation de l'apprentissage.

Le Congrès condamne le mécanisme d'appels d'offres qui reviendrait à privatiser le système de formation et à confier l'ensemble de l'enseignement professionnel aux fédérations patronales. La précarisation des personnels de l'enseignement professionnel et de la formation professionnelle des organismes publics s'en trouverait aggravée. » (...)

La CEF approuve les positions prises par le SNETAA-FO face aux annonces du ministre qui prétend « transformer le Lycée professionnel ». Il s'agit d'agir en défense de l'enseignement professionnel et du statut des PLP :

- Refus des UFA dans les LP et de la mise en réseau des LP
- Maintien du rôle et de la place des CPC
- Maintien du diplôme intermédiaire
- Refus des suppressions des spécialités et disciplines
- Aucune suppression de postes
- Maintien des LP, EPLE spécifiques de la formation professionnelle initiale publique et laïque
- Refus de la généralisation des Campus des métiers, des Campus d'excellence
- Refus de la mixité des parcours et des publics

La CEF approuve la volonté du SNETAA-FO d'agir dans l'action commune pour défendre ces revendications.

AFPA

La CEF mandate le SF pour préparer avec la SFNFOFPA et la confédération une audience auprès de la directrice générale de l'AFPA afin d'obtenir les informations et porter nos revendications concernant les orientations stratégiques définies par la direction de l'AFPA et le plan d'entreprise qui devrait être présenté en septembre.

Pour la CEF, sauver l'AFPA passe par le rétablissement d'un financement national de l'AFPA et la confirmation de ses missions pour délivrer des formations qualifiantes aux salariés et aux demandeurs d'emploi.

Pour la CEF, ni les fermetures de formation, ni les fermetures de centres, ni les suppressions d'emplois ne sont acceptables.

La CEF soutient la section fédérale nationale Force Ouvrière FPA dans toutes les actions et initiatives qu'elle prendra en défense de l'AFPA et des revendications de ses personnels.

Rentrée 2018 : non à la pénurie organisée

La plupart des académies voient leurs moyens diminuer, plaçant la prochaine rentrée sous le signe des suppressions de postes : 200 postes d'administratifs supprimés, et une baisse du recrutement de 2 600 postes dans le second degré public, alors que 26 000 élèves supplémentaires sont attendus.

Les premiers résultats aux écrits du CRPE, du CAPES et du CAPLP indiquent un nombre d'admissibles déjà inférieur au nombre de postes offerts aux concours. Les professeurs des écoles vont manquer, notamment dans les académies de Créteil et Versailles. Dans le second degré, près de 400 postes ne seraient pas pourvus en mathématiques, allemand, lettres modernes, lettres classiques, anglais.

Pour la CEF, le recrutement de professeurs n'est pas en crise : il est miné par les contre-réformes. Toutes les conditions sont réunies pour une rentrée explosive, dont le gouvernement porte la responsabilité en ne répondant pas aux revendications des personnels qui, avec FO, exigent la défense du statut, l'augmentation de la valeur du point d'indice, la création de postes pour diminuer les effectifs par classe et assurer tous les remplacements.

La CEF rappelle son opposition au recrutement de contractuels en lieu et place d'emplois statutaires, comme le stipule l'article 3 du statut général.

La CEF soutient toutes les initiatives des personnels, avec leurs organisations syndicales, pour obtenir satisfaction sur leurs revendications.

Etablir le rapport de force interprofessionnel

La CEF s'inscrit totalement dans le mandat du Congrès confédéral donné au secrétaire général, et confirmé par la CE confédérale du 23 mai 2018 unanime :

« Compte tenu de l'extrême gravité de la situation et des risques qui se profilent pour les travailleurs, les droits sociaux, notre modèle social et les valeurs républicaines, le congrès considère que la perspective d'une mobilisation interprofessionnelle est aujourd'hui nécessaire, y compris par la grève. Il donne mandat à la Commission Exécutive et au Bureau Confédéral pour prendre toutes les dispositions et initiatives dans ce sens, y compris en lien avec toutes les confédérations syndicales, à la recherche de la plus grande unité possible. Il appelle toutes les structures FO, tous les militants, à rester réactifs et mobilisés. Résister, revendiquer, reconquérir. »

Préserver et renforcer l'outil syndical pour résister, revendiquer, reconquérir : construire les listes, c'est maintenant.

La CEF se tient un mois après le XXIVème congrès confédéral de la cgt-FO. Elle inscrit son action dans l'appréciation que le congrès a porté sur la situation et dans les orientations qu'il a définies. Face aux attaques d'une violence inégalée contre l'ensemble des acquis de la classe ouvrière, face au basculement que le gouvernement veut réaliser pour liquider l'ensemble des garanties collectives, le rôle du syndicat est de préparer le rapport de force pour bloquer cette politique, par la mobilisation interprofessionnelle.

S'appuyant sur cette appréciation et sur l'orientation revendicative et indépendante de la confédération, la CEF appelle les syndicats de la fédération à mobiliser tous les adhérents, à les informer et les appeler à organiser la collecte des actes de candidature pour les élections professionnelles et la construction du cahier des votants.

La CEF invite tous ses syndicats à se déployer dans les services, les écoles, les collèges, les lycées les universités, les CIO pour exposer aux personnels le mandat porté par la confédération et la fédération.

Pour la CEF, l'enjeu des élections professionnelles est de confirmer et développer la présence dans les CAP et dans les comités techniques, de délégués indépendants qui ne sont pas candidats pour mettre en œuvre l'agenda social du ministre et l'éclatement programmé de l'école et de tous les services publics : des délégués indépendants porteurs des aspirations et revendications des personnels de toutes catégories et qui ne siègent pas pour co-construire avec le gouvernement les réformes et les mauvais coups qui affectent nos conditions de travail, remettent en cause nos garanties statutaires et délabrent le service public.

En présentant des listes dans tous les secteurs de son champ de syndicalisation, la FNEC FP-FO engage une campagne pour défendre le syndicalisme indépendant et confédéré dans la Fonction publique, dans l'enseignement, la culture, et la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et la recherche et jeunesse et sport.

La CEF invite les syndicats à ordonner toute leur activité à partir de cette campagne. Construire les listes FO, c'est construire le vote FO, c'est regrouper les syndiqués et autour d'eux les personnels qui veulent conforter l'outil qu'est le syndicat indépendant, indispensable pour résister, revendiquer, reconquérir.

Un outil pour défendre les droits et les garanties collectifs

Le gouvernement Macron-Philippe poursuit coûte que coûte son offensive d'ensemble pour en finir avec les conquêtes sociales et dynamiter l'édifice des droits et garanties collectifs.

La CEF dénonce les nouveaux projets annoncés du gouvernement, visant à déclinier la logique des ordonnances à tous les secteurs pour baisser le coût du travail, inverser la hiérarchie des normes, individualiser les droits, déprotéger les salariés du public comme du privé :

- Nouveau contrat social dans la Fonction publique pour en finir avec le Statut général,
- Projet de réforme des retraites instaurant un système universel de retraite par points c'est-à-dire un système individuel et incertain soumis à la valeur du point,
- Réforme de la formation professionnelle substituant au CIF, droit garanti à tous, un compte individuel, le CPF, fiscalisation de la Sécurité Sociale et de l'assurance chômage...

Alors que les cheminots sont en grève depuis le 3 avril dernier contre la destruction de leur statut et l'ouverture de la SNCF à la concurrence, le Président de la République déclare : « *Nous devons aller au bout de cette réforme, nous irons au bout* ».

La CEF, avec sa confédération, réaffirme son soutien plein et entier aux cheminots en grève. Les revendications des cheminots pour la défense de leur statut et la préservation d'un service public du chemin de fer sont plus que légitimes et rejoignent les revendications des fonctionnaires qui se sont exprimées une nouvelle fois dans la grève des fonctionnaires le 22 mai à l'appel de toutes leurs fédérations syndicales :

- Pour la préservation du statut général de la Fonction Publique garantissant un service public de qualité au service des citoyens ;
- Pour l'augmentation du pouvoir d'achat et exigence d'augmentation de 16% du point d'indice ;
- Pour l'arrêt des 120 000 suppressions de postes prévus et le recours à des contrats précaires
- Pour l'abrogation du jour de carence ;
- Contre le transfert de multiples missions au privé.

Trois jours après, le gouvernement, témoignant d'un mépris sans nom pour les syndicats, a annoncé sa volonté de supprimer des milliers d'instances paritaires dans la fonction publique. En outre, en faisant des CAP des coquilles vidées de leur substance, le gouvernement veut individualiser les carrières, laisser les agents seuls face à leur hiérarchie et affaiblir le Statut général des fonctionnaires et les garanties collectives sur les déroulements de carrière.

Ces mesures s'inscrivent dans la continuité des accords de Bercy de 2008 que FO n'a pas signés. Elles éclairent les enjeux du « nouveau contrat social avec les agents de la fonction publique » que le gouvernement veut imposer, afin de substituer le contrat au statut, pousser vers la sortie des milliers d'agents à travers un plan de départs dits « volontaires » et individualiser les rémunérations, remettant en cause la conception républicaine de la Fonction publique.

Avec sa fédération FO Fonction publique (UIAFP : union interfédérale des agents de la Fonction publique), la CEF demande le retrait de ces mesures.

La CEF rappelle que FO est la seule organisation syndicale indépendante à avoir refusé de signer les accords de Bercy.

Elle rappelle son attachement indéfectible au paritarisme dans les CAP et son rétablissement dans les CT et les CHSCT.

La CEF exige le maintien de ces trois instances avec toutes leurs prérogatives en matière de droit à mutation, de déroulement de carrière, de dotation en postes et donc en personnels.

La CEF reprend à son compte la déclaration de FO FONCTION PUBLIQUE : « Ensemble, dans tous les services publics et la fonction publique, nous avons l'obligation de défendre les garanties collectives et les fonctionnaires, agents publics et salariés.

Il est de notre responsabilité de s'opposer et contrer la volonté du Président de la République, de vouloir laisser chaque agent seul face au chef de service ou au patron pour s'en sortir, détruisant ainsi des dizaines d'années de conquête sociale et de protection collective. »

L'agenda social du ministre n'est pas le nôtre

La FNEC FP-FO n'accompagnera pas les contre-réformes dans l'Éducation nationale.

Lors du CTMEN du 16 mai, le ministre de l'Éducation nationale a présenté aux organisations syndicales « l'agenda social » de son ministère, qui, selon lui, devrait encadrer toutes les discussions avec les organisations syndicales jusqu'à la fin 2019. Il a invité les organisations syndicales au partage d'une vision de l'avenir et de la gestion des ressources humaines.

Le document remis aux organisations syndicales fait une large place à la mise en œuvre de PPCR. Les thèmes retenus permettent de transposer le « nouveau contrat social pour la fonction publique » au ministère de l'Éducation nationale et d'adapter les statuts à la territorialisation de l'école :

- « Mise en place d'une gestion RH de proximité »
- « Accompagnement RH des politiques ministérielles (orientation, organisation territoriale) »
- « Accompagnement de la rénovation de la voie professionnelle »
- « Réflexion sur la direction d'école »
- « Réflexion sur la place du concours »

C'est sur la base des revendications des personnels, en défense du Statut général et des statuts particuliers, des salaires, du droit à la carrière, et de défense de toutes les garanties collectives de toutes les catégories, titulaires et contractuels, que la CEF mandate la fédération pour participer aux discussions ouvertes par le ministre.

Défense des revendications, et pas de co-construction des contre-réformes : c'est le mandat des élus FO dans les CAP et les CT, ce sera aussi le sens du vote FO lors des élections professionnelles de décembre prochain.

La CEF dénonce PPCR et l'arbitraire qui en découle, notamment en matière d'accès à hors-classe et à la classe exceptionnelle, et ses conséquences insupportables, qui conduit à remettre en cause le déroulement de carrière de personnels enseignants et à limiter le niveau des pensions.

Réforme territoriale : contre la dislocation de l'école républicaine et le démantèlement du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur

Un récent rapport détaille les mesures et le calendrier prévus pour la réduction du nombre des académies à treize en métropole pour les calquer sur les grandes régions, en faire des agences régionales et opérer un big-crash des statuts particuliers.

La CEF s'oppose aux préconisations de ce rapport, en particulier la délégation aux recteurs de régions des emplois et des crédits de chacun des budgets qui sont gérés dans le cadre de l'enseignement scolaire et supérieur. La mise en place d'un « budget régional unique, réparti en fonction des besoins territoriaux » avec une fongibilité entre les budgets de la région académique aurait pour conséquence une gestion locale des personnels au détriment des garanties collectives. C'est la mise en place d'Agences Régionales de l'Éducation. Il ne s'agit pas simplement d'un rapprochement entre rectorats mais d'une mutualisation des services au niveau régional, qui engendre des suppressions de postes et un bouleversement des règles de mutation pour tous les personnels.

C'est dans ce contexte de territorialisation de l'Éducation nationale que le gouvernement vient de présenter son projet de loi intitulé « La liberté de choisir son avenir professionnel » prévoyant le transfert d'une partie des personnels de l'orientation à la région. L'État compte fermer les CIO et transférer les DRONISEP et placer l'orientation entre les mains des régions et des branches professionnelles. L'information sur les filières et les métiers pourrait être faite par tout le monde à l'intérieur des lycées : Psyen-EDO, professeurs principaux, partenaires de l'école, corps intermédiaires, branches professionnelles, dans le cadre d'une convention cadre taillée sur mesure pour les besoins du patronat local.

Avec sa Confédération, la CEF revendique le retrait du projet de loi pour « La liberté de choisir son avenir professionnel ».

Pour la CEF, l'Éducation doit rester nationale, ses personnels doivent rester des fonctionnaires d'État. La CEF condamne et combat toutes les remises en cause statutaires sous couvert d'expérimentation ou d'adaptation aux projets territoriaux. Elle soutient ses syndicats qui combattent ces mesures de dislocation de l'école et mandate le SF pour demander audience au ministère sur ce dossier.

Abrogation de la loi ORE, maintien du baccalauréat comme premier grade universitaire, défense des diplômes nationaux

Les réponses aux vœux des lycéens publiés sur la plate-forme Parcoursup sont arrivées mardi 22 mai confirmant ce que les lycéens, les étudiants et l'interfédérale (FNEC FP-FO, FSU, FERC-CGT, SUD, avec l'UNEF, la FIDL, l'UNL, l'UNL-SD, le SGL) disent depuis le début : Parcoursup est un outil de sélection pour empêcher un grand nombre de bacheliers de poursuivre des études supérieures dans l'université et la filière de leur choix. Au niveau national, des centaines de milliers de candidats n'ont à ce jour pas de réponse favorable à leurs vœux.

La situation faite aux lycéens de terminale qui se préparent à passer les épreuves du Bac est inacceptable. La remise en cause du baccalauréat comme premier grade universitaire, donc du droit pour chaque bachelier, parce qu'il est bachelier, à accéder à la formation de son choix, est inacceptable.

Pour la CEF, la place du syndicat est d'être aux côtés des lycéens. Elle soutient les lycéens qui se mobilisent pour défendre leur avenir, leur droit aux études, leur droit à accéder à l'université dans la formation de leur choix. Elle condamne fermement la répression dont des jeunes ont été la cible au lycée Arago de Paris.

La CEF appelle à multiplier les AG et les heures d'information syndicale, pour regrouper les personnels et les lycéens, prendre position si possible dans l'unité, s'adresser aux ministres de l'Education nationale et de l'ESR, pour réaffirmer les revendications :

- Abandon de Parcoursup, abrogation de la loi Orientation et Réussite des Etudiants,
- Une place pour chaque bachelier à l'université, IUT et BTS dans la formation de son choix
- Maintien du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire.

Malgré le rejet majoritaire des organisations syndicales au Conseil Supérieur de l'Education réuni les 21 mars et 12 avril le ministre annonce la publication imminente des textes sur le baccalauréat et le lycée. La version consolidée (avant publication) des arrêtés et décrets sur le baccalauréat confirme toutes les orientations du ministre : liquidation du baccalauréat, autonomie des établissements, menace de fermeture pour des milliers de postes. Avec le SNFOLC, la CEF revendique le retrait de la réforme Blanquer du baccalauréat et du lycée et le rétablissement des programmes et horaires nationaux.

Avec son syndicat FO ESR (SNPREES FO et Sup autonome FO), la CEF s'oppose également au projet de réforme de la licence présenté par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. La CEF refuse le démantèlement de ce diplôme en « blocs de compétences » et revendique le maintien de la licence comme diplôme national, homogène, fondé sur des connaissances disciplinaires avec 1 500 heures d'enseignement minimales en présentiel sur trois ans, qualifiant, porteur de garanties pour tous les étudiants. C'est aussi une négation de la licence comme grade universitaire, qui doit donner accès au master.

Avec la cgt-FO, la FNEC FP-FO réaffirme son attachement aux diplômes nationaux et aux qualifications et s'oppose à la substitution des titres et diplômes nationaux par des blocs de compétences pour ne répondre qu'à une demande d'employabilité locale et immédiate.

Défense des LP et des PLP

La CEF s'inscrit dans les résolutions adoptées par le Congrès confédéral, en matière de défense de formation professionnelle initiale public et laïque, pour la défense du statut des PLP :

« La création et l'évolution de la formation initiale font partie des acquis du mouvement syndical.

Ainsi, de nombreux jeunes ont obtenu en lycée professionnel un diplôme national reconnu dans les conventions collectives et les statuts. Le congrès réaffirme également le rôle des EREA (Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté) et des SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) pour l'intégration des jeunes en grande difficulté dans le cadre d'une formation diplômante et le maintien de ces structures et de ses personnels. Pour le Congrès, tout jeune qui le souhaite doit pouvoir être scolarisé dans un lycée professionnel du CAP (niveau V) au BTS (niveau III), ce qui permettrait aux jeunes l'acquisition d'une qualification en fonction de leur demande. Le Congrès exige, pour les personnels de la voie professionnelle, la garantie de l'accès et du maintien du statut national des fonctionnaires d'État et de leur statut spécifique, les Professeurs de Lycées Professionnels (PLP). Pour toutes ses raisons, le Congrès s'oppose au projet de loi dit «Pour la liberté de choisir son avenir professionnel».

Le Congrès refuse la mise en réseau des lycées professionnels et technologiques dans l'éducation nationale avec des CFA publics ou privés, des opérateurs privés de formation et des entreprises.

Le Congrès refuse toute mise en place d'unités de formation pour apprentissage et de parcours mixtes dans les lycées professionnels qui mettrait en péril le statut de fonctionnaire d'état des professeurs de lycées professionnels. » (...)

« Le Congrès dénonce l'organisation de la mise en concurrence de la formation professionnelle scolaire et de l'apprentissage, contenue dans le projet de loi «Liberté de choisir son avenir professionnel». Cela induit un glissement progressif des lycées vers la généralisation de l'apprentissage.

Le Congrès condamne le mécanisme d'appels d'offres qui reviendrait à privatiser le système de formation et à confier l'ensemble de l'enseignement professionnel aux fédérations patronales. La précarisation des personnels de l'enseignement professionnel et de la formation professionnelle des organismes publics s'en trouverait aggravée. » (...)

La CEF approuve les positions prises par le SNETAA-FO face aux annonces du ministre qui prétend « transformer le Lycée professionnel ». Il s'agit d'agir en défense de l'enseignement professionnel et du statut des PLP :

- Refus des UFA dans les LP et de la mise en réseau des LP
- Maintien du rôle et de la place des CPC
- Maintien du diplôme intermédiaire
- Refus des suppressions des spécialités et disciplines
- Aucune suppression de postes
- Maintien des LP, EPLE spécifiques de la formation professionnelle initiale publique et laïque
- Refus de la généralisation des Campus des métiers, des Campus d'excellence
- Refus de la mixité des parcours et des publics

La CEF approuve la volonté du SNETAA-FO d'agir dans l'action commune pour défendre ces revendications.

AFPA

La CEF mandate le SF pour préparer avec la SFNFOFPA et la confédération une audience auprès de la directrice générale de l'AFPA afin d'obtenir les informations et porter nos revendications concernant les

orientations stratégiques définies par la direction de l'AFPA et le plan d'entreprise qui devrait être présenté en septembre.

Pour la CEF, sauver l'AFPA passe par le rétablissement d'un financement national de l'AFPA et la confirmation de ses missions pour délivrer des formations qualifiantes aux salariés et aux demandeurs d'emploi.

Pour la CEF, ni les fermetures de formation, ni les fermetures de centres, ni les suppressions d'emplois ne sont acceptables.

La CEF soutient la section fédérale nationale Force Ouvrière FPA dans toutes les actions et initiatives qu'elle prendra en défense de l'AFPA et des revendications de ses personnels.

Rentrée 2018 : non à la pénurie organisée

La plupart des académies voient leurs moyens diminuer, plaçant la prochaine rentrée sous le signe des suppressions de postes : 200 postes d'administratifs supprimés, et une baisse du recrutement de 2 600 postes dans le second degré public, alors que 26 000 élèves supplémentaires sont attendus.

Les premiers résultats aux écrits du CRPE, du CAPES et du CAPLP indiquent un nombre d'admissibles déjà inférieur au nombre de postes offerts aux concours. Les professeurs des écoles vont manquer, notamment dans les académies de Créteil et Versailles. Dans le second degré, près de 400 postes ne seraient pas pourvus en mathématiques, allemand, lettres modernes, lettres classiques, anglais.

Pour la CEF, le recrutement de professeurs n'est pas en crise : il est miné par les contre-réformes. Toutes les conditions sont réunies pour une rentrée explosive, dont le gouvernement porte la responsabilité en ne répondant pas aux revendications des personnels qui, avec FO, exigent la défense du statut, l'augmentation de la valeur du point d'indice, la création de postes pour diminuer les effectifs par classe et assurer tous les remplacements.

La CEF rappelle son opposition au recrutement de contractuels en lieu et place d'emplois statutaires, comme le stipule l'article 3 du statut général.

La CEF soutient toutes les initiatives des personnels, avec leurs organisations syndicales, pour obtenir satisfaction sur leurs revendications.

Etablir le rapport de force interprofessionnel

La CEF s'inscrit totalement dans le mandat du Congrès confédéral donné au secrétaire général, et confirmé par la CE confédérale du 23 mai 2018 unanime :

« Compte tenu de l'extrême gravité de la situation et des risques qui se profilent pour les travailleurs, les droits sociaux, notre modèle social et les valeurs républicaines, le congrès considère que la perspective d'une mobilisation interprofessionnelle est aujourd'hui nécessaire, y compris par la grève. Il donne mandat à la Commission Exécutive et au Bureau Confédéral pour prendre toutes les dispositions et initiatives dans ce sens, y compris en lien avec toutes les confédérations syndicales, à la recherche de la plus grande unité possible. Il appelle toutes les structures FO, tous les militants, à rester réactifs et mobilisés. Résister, revendiquer, reconquérir. »

Unanimité